

La mise en œuvre du compostage collectif urbain à Paris : enjeux de légitimation et de médiation

Martin Audran, martin.audran@gmail.com

Résumé de l'article

L'objet de l'article est d'examiner les conditions de mise en œuvre du compostage collectif urbain à Paris. Pensé au départ comme une expérimentation par un service en quête de légitimation au sein de l'administration parisienne, le compostage de proximité répond à une demande sociale d'habitants aux caractéristiques sociales proches des « classes moyennes intellectuelles ». Son essor s'est appuyé sur la constitution d'une communauté d'individus fédérés autour d'une activité professionnelle nouvelle, les maîtres-composteurs. En quête de reconnaissance vis-à-vis des pouvoirs publics et dans le champ de la gestion des déchets, ils ont développé au travers de leur savoir technique et de leur réseau social une offre innovante d'accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets. Néanmoins, le système de contractualisation à l'œuvre demeure traversé par des contradictions. Celles-ci sont particulièrement perceptibles dans les phases de reconfiguration, notamment lors du Plan Compost, un plan politique de changement d'échelle du dispositif¹. L'analyse des processus de construction de ce plan montre qu'il est un moment de fluidification des positions dans lequel les directions administratives de la Ville de Paris cherchent à maintenir la légitimité de leur savoir expert au sein de leur propre champ.

¹ Plan Compost Parisien 2016-2020, Ville de Paris

Si l'aménagement des déchets à Paris s'est historiquement construit par l'abandon de la solution de la valorisation organique au profit de l'incinération (Barles, 2005), des initiatives, comme le compostage urbain collectif ont toutefois émergé depuis une dizaine d'années pour revaloriser les biodéchets sur leur lieu de production. Alors que le sujet est encore peu abordé par la recherche, notre proposition permet d'apporter un point de vue original en étudiant sa mise en œuvre par une administration locale.

L'objet de l'étude est d'examiner les conditions de mise en œuvre du compostage collectif urbain à Paris. Ce dispositif, lancé par la Ville de Paris en 2012, vise à soutenir les citoyens parisiens dans le développement du compostage au sein de leurs immeubles ou de leur quartier. Réalisée à partir d'un travail ethnographique lors d'un stage à la Ville de Paris, l'étude permet d'apporter des réponses pour comprendre comment un dispositif perçu au départ comme fantaisiste a pu construire sa légitimité dans le champ de la gestion des déchets.

Encadré méthodologique – Un travail issu de l'immersion dans un service administratif

Les analyses présentées ci-dessous sont le fruit d'une observation participante en immersion de 6 mois, lors d'un stage à la Ville de Paris, dans lequel j'ai travaillé aux côtés du chargé de mission responsable du développement du compostage collectif urbain à Paris.

Les moments d'observations, lors de consultations organisées par la Mairie de Paris, de rencontres entre maîtres-composteurs dans le cadre du Réseau Compost Citoyens, et des réunions inter-directions ont été des moments particulièrement riches pour comprendre les logiques de construction d'un plan d'action, en train de se faire.

Pour approfondir les questionnements suscités par ces mois d'observations, notamment sur les conditions d'émergence du compostage et le rôle des maîtres-composteurs, 3 entretiens semi-directifs d'1h30 environ ont été menés avec des membres du service participant à l'opération et 2 autres entretiens, de 2h environ avec des maîtres-composteurs, travaillant avec la Ville de Paris sur l'opération.

Cette étude montre que tout en s'inscrivant dans un contexte sociohistorique favorable et une demande sociale forte (partie 1), le développement du compostage s'explique par le système de contractualisation entre l'administration parisienne, les habitants et une communauté professionnelle en plein essor. (partie 2). Pour autant, le système demeure est traversé par certaines contradictions est le fruit d'ajustements fréquents entre des univers sociaux qui ne portent pas tous une vision semblable du développement du compostage de proximité à Paris (partie 3).

Des conditions sociohistoriques qui ont favorisé l'émergence des dispositifs de compostage de proximité

Face aux mobilisations contre les procédés d'incinération, les pouvoirs publics, en quête de relégitimation optent dans les années 1990 pour une individualisation de la réponse au problème et font appel à la responsabilité du citoyen (Barbier, 2002 ; Hayek, 2013). Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation sont développées pour faire participer les citoyens et les inciter à produire moins de déchets (Rumpala, 1999).

Alors que les premières politiques de prévention sont souvent des expérimentations soutenues par des appels à projet de l'ADEME², les parts laissées à l'initiative des collectivités jouent un rôle décisif dans la diffusion de nouvelles pratiques. Certaines communes, comme Rennes, vont par exemple être pionnières en développant des méthodes alternatives de gestion des déchets en s'appuyant sur des incitations et un accompagnement de la collectivité. Emergent alors les premières expérimentations de gestion de proximité des biodéchets, qui s'appuient sur l'essor d'une nouvelle activité : celle des maîtres-composteurs.

Le comité Jean Pain et le rôle de l'ADEME

La création de procédés techniques de compostage urbain est le fruit de l'activité d'un groupe de pionniers, qui prennent le nom de maîtres-composteurs, qui se sont fédérés au départ autour de la figure emblématique de M. Jean Pain, notamment lors de formations dans un centre en Belgique. Cette phase pionnière est caractérisée par la revendication d'une éthique forte et d'une sensibilité environnementale, en même temps qu'une logique de professionnalisation du statut de maître-composteur, dans le but de le faire reconnaître par les pouvoirs publics. Dans la diffusion de la pratique, la reconnaissance des pouvoirs publics se traduit par des logiques d'institutionnalisation portées par l'ADEME, qui produit des règles et des procédures, certifiant le statut et la formation des maîtres-composteurs. Ce processus suscite des résistances au sein des maîtres-composteurs, dont certains soulignent le risque de bureaucratisation de la pratique. Pour autant, le travail avec l'ADEME devient un passage obligé dans la mesure où l'agence est l'espace principal de production de la reconnaissance institutionnelle pour les projets environnementaux expérimentaux.

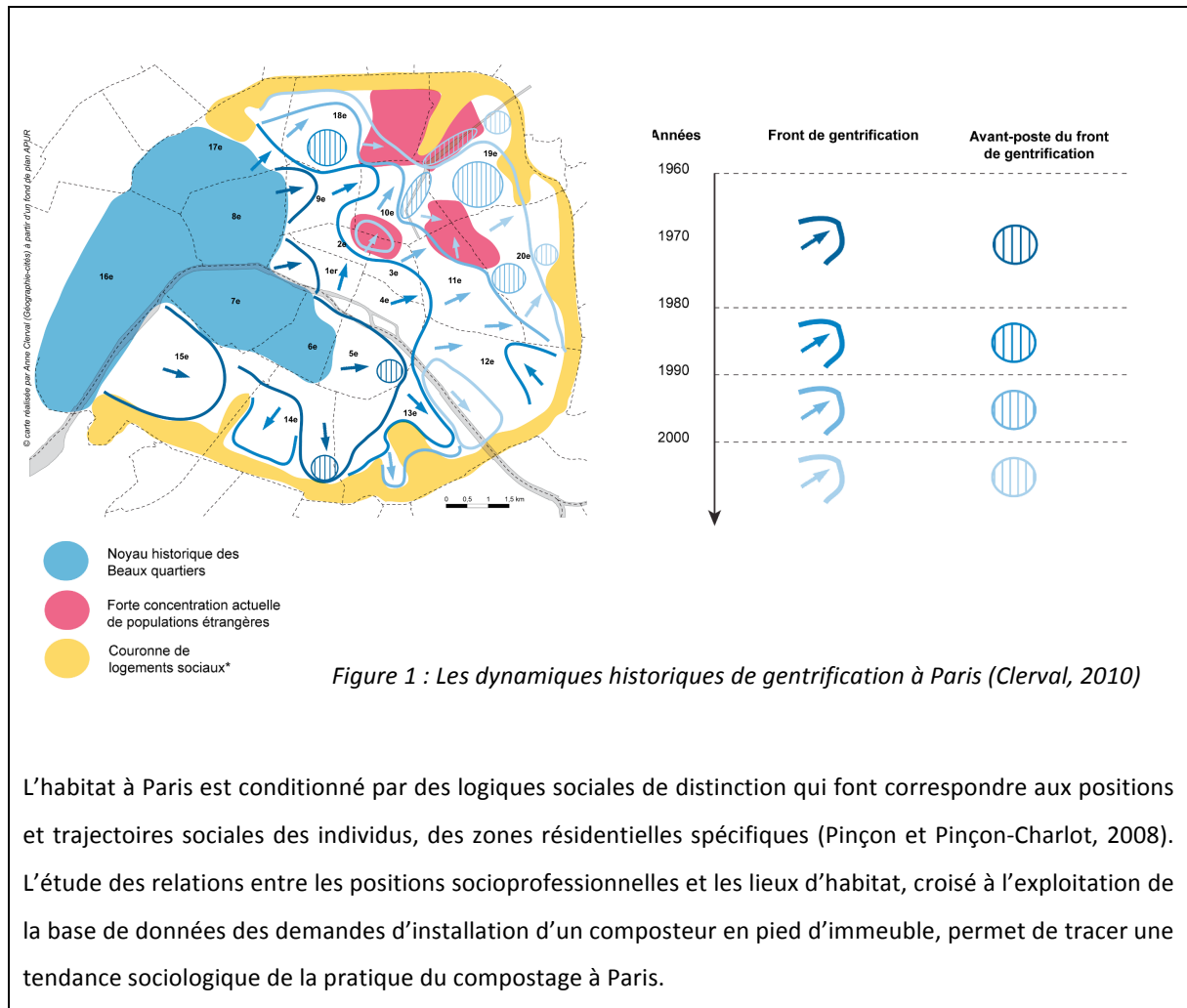
A Paris, le développement de dispositifs de préventions se traduit d'abord par l'adoption d'un premier Plan Prévention des Déchets en 2004. En février 2012, la Ville adopte un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) dans lequel elle se donne pour objectif de réduire de 7% le poids total des déchets

² Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie

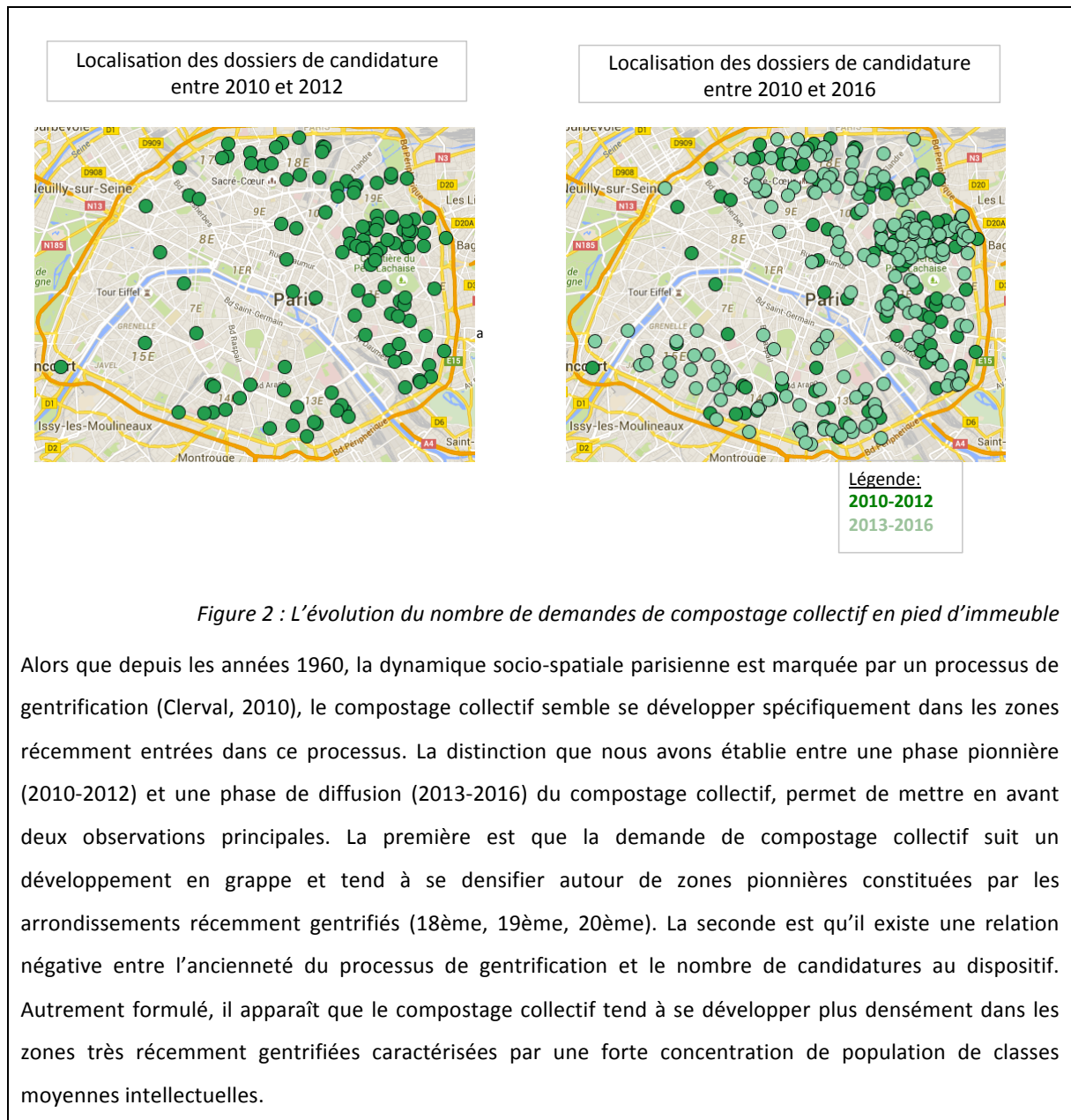
ménagers, notamment en menant des campagnes d'information s'appuyant sur des associations, et en lançant des appels à projets. C'est dans ce cadre, en partenariat avec l'ADEME, que la Ville de Paris se lance dans l'accompagnement du compostage collectif urbain.

La deuxième source relève de l'émergence de plus en plus forte d'une demande sociale de « *nature en ville* » (Wintz, 2015). Dans un contexte où se développent depuis une dizaine d'années des projets d'agriculture urbaine en *permaculture*, le compostage de proximité à Paris, comme pratique visant à réintégrer les matières organiques dans le sol, s'inscrit pleinement dans la dynamique du « *retour de la nature en ville* ». Si la pratique du compostage collectif en milieu urbain répond à une demande sociale forte (Philippot, 2011), notre étude montre qu'elle est également spatialement et socialement déterminée.

Le compostage à Paris : une pratique spatialement et socialement déterminée



L'habitat à Paris est conditionné par des logiques sociales de distinction qui font correspondre aux positions et trajectoires sociales des individus, des zones résidentielles spécifiques (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2008). L'étude des relations entre les positions socioprofessionnelles et les lieux d'habitat, croisé à l'exploitation de la base de données des demandes d'installation d'un composteur en pied d'immeuble, permet de tracer une tendance sociologique de la pratique du compostage à Paris.



Tout en s'inscrivant dans cette demande sociale forte, le compostage s'ancre également dans la transformation des cadres cognitifs, marquée par l'essor de l'écologie urbaine (Da Cunha et al., 2005). La demande sociale par les habitants d'une plus grande place de la nature en ville s'est ainsi vue légitimée par la constitution d'une communauté épistémique favorable.

Néanmoins, le rapport entre l'homme et la nature dans la ville renouvelée par ces transformations cognitives demeure ambiguë dans la mesure où l'empreinte historique laissée par l'hygiénisme est toujours présente et conditionne la place du naturel dans l'espace social urbain (Frioux, 2008 ; Wintz,

2015). Ainsi, on constate, au moment où s'exprime une demande de réintégration de la nature en ville, une logique de contrôle et de rationalisation pour cadrer les réponses à y apporter.

Ces influences historiques permettent ainsi de comprendre le sentier de dépendance du développement du soutien au compostage collectif. D'une part, celui-ci est avant tout pensé comme un outil de prévention et donc de sensibilisation, plutôt que comme une solution massive de gestion des déchets. D'autre part, s'il s'inscrit dans un mouvement global qui vise à réintégrer la nature en ville, et se manifeste par une demande sociale forte de la part d'une partie de la population, il demeure contraint par des cadres institutionnels et réglementaires qui vont définir des « bonnes pratiques » afin de limiter les nuisances contraires au paradigme dominant de la ville hygiéniste.

Les conditions d'émergence du compostage de proximité à Paris

Si le compostage s'inscrit dans un ensemble d'influences que nous avons décrites dans la partie précédente, sa mise en œuvre à Paris ne peut s'expliquer qu'en comprenant les logiques institutionnelles qui l'ont rendu possible. Le graphique ci-dessous permet de comprendre les relations contractuelles qui fondent le dispositif.

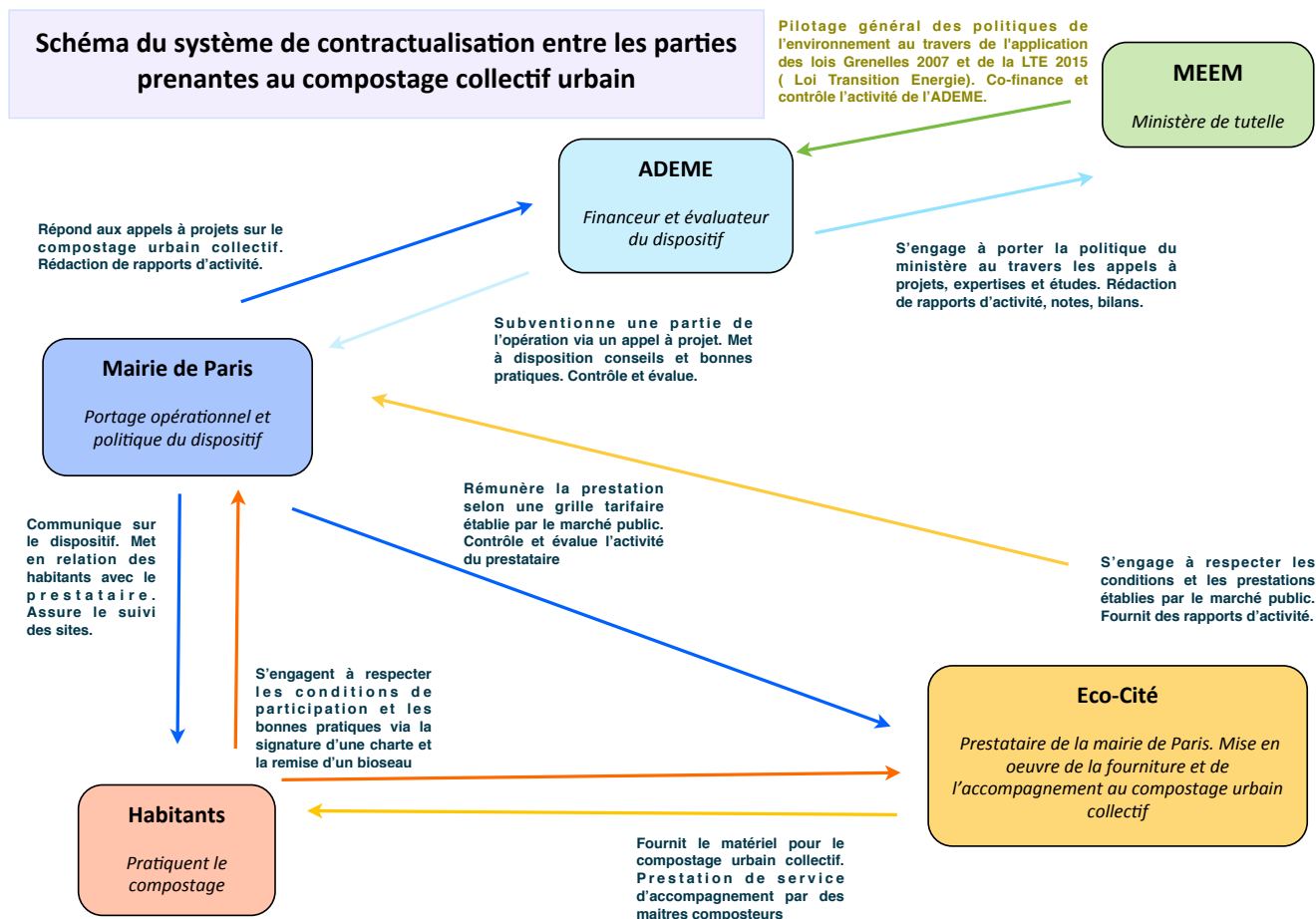


Figure 3 : schéma du système de contractualisation et rôle de chaque parties prenantes

Au-delà des fonctions d'étude, à la fois techniques et comptables, le Service Expertise et Stratégie (SES) de la DPE (Direction de la Propreté et de l'Eau) a pour rôle la mise en œuvre de nouvelles orientations en matière de politiques de gestion des déchets. C'est notamment le cas de la section *Prévention des déchets* dans laquelle se sont déroulées les observations principales de l'étude. Cette section a été motrice pour la mise en œuvre du compostage de proximité, en s'inspirant d'exemples nationaux, comme celui de Rennes, pour élaborer un dispositif expérimental de réduction des déchets.

La possibilité accordée à l'expérimentation a été une condition fondamentale d'émergence du dispositif, qui a été largement rendue possible par la place spécifique du service dans la DPE. Récemment créé, alors que ses missions sont en train d'être délimitées, le service se trouve à la fois dans une position d'influence, dans la mesure où il contribue, par sa production de données et d'études, à orienter la stratégie de la direction, mais aussi dominé par sa hiérarchie. Ce statut hybride conditionne les activités du service : en quête de reconnaissance, il est ainsi amené à développer des stratégies propres de légitimation pour faire valoir son savoir expert. Le développement du compostage, en tant que projet

expérimental, se voit de ce point de vue comme une tentative de reconnaissance du service vis-à-vis de sa hiérarchie, par la constitution d'un nouveau domaine de compétence sur qui émerge dans le champ de la gestion des déchets.

Le déploiement du soutien au compostage de proximité est également largement rendu possible par l'essor de l'activité de maître-composteur, en quête de légitimité dans le champ de la gestion des déchets. Les maîtres-composteurs s'inscrivent dans un espace social en phase de structuration, constitué autour d'une série d'acteurs divers – urbanistes, militants associatifs, auto-entrepreneurs, entrepreneurs. Néanmoins ceux-ci affichent publiquement les mêmes valeurs : partage de connaissances, coopération et revendication environnementale. Cet espace se structure autour de la volonté commune de constituer un groupe d'intérêt influent dans les instances décisionnaires, dans un champ où les maîtres-composteurs se trouvent confrontés à la domination d'entreprises et de multinationales qui y sont positionnées depuis longtemps. Ces acteurs, comme Suez et Veolia, ont effet au travers de leurs collaborations successives avec les collectivités, construit des relations privilégiées et tissé des réseaux d'intérêts. Dans un contexte où ces acteurs institués ont historiquement porté une solution fondée sur l'évacuation des déchets des centres urbains et une valorisation de masse (transformation, recyclage), les maîtres-composteurs se distinguent en proposant des solutions alternatives locales de valorisation de matières organiques.

La constitution de cette nouvelle offre n'est pas évidente parce qu'elle suppose préalablement un travail de construction d'un ordre symbolique nouveau, qui se déploie selon un régime d'opposition à celui des acteurs dominants. Ce processus est particulièrement perceptible en analysant la présentation de soi des maîtres-composteurs. Alors que le nom même de la nouvelle activité renvoie aux corporations médiévales et à l'ensemble des métiers artisanaux, sa création, dont l'origine remonte au « comité Jean Pain » peut être vue comme l'objectivation d'une frontière symbolique se dressant contre l'univers des multinationales et des grands groupes. Sous ce prisme, l'aspect artisanal du métier, comme construction symbolique et comme savoir pratique, s'oppose à la vision industrielle portée par les acteurs légitimes du monde des déchets. Cet aspect est d'ailleurs régulièrement mis en avant par les maîtres-composteurs eux-mêmes et certains se qualifient par exemple « d'artisans du compostage » ou revendiquent une pratique de compostage « haute-couture »³, lors de rencontres entre pairs.

³ Par exemple de la rencontre du Réseau Compost Citoyen le 10 février 2016

Ces deux conditions propres aux positions respectives du SES et des maîtres-composteurs permettent de comprendre en partie les conditions de possibilité de la mise en œuvre du dispositif à Paris. Néanmoins, l'analyse de la contractualisation qui s'opère montre également que ce système d'alliances génère de nouveaux enjeux.

Les enjeux internes posés par la contractualisation

Le concept de *transaction sociale* permet d'éclairer comment se construisent des systèmes de relations qui mettent en jeu des légitimités et des savoirs différents⁴. Celui-ci, combiné avec l'approche de V. Dubois sur l'analyse de l'action publique (Dubois, 2014), permet de mettre en lumière comment le système d'acteurs participant à la mise en œuvre du compostage se solidifie en stabilisant des rôles respectifs entre les parties prenantes (SES, maîtres-composteurs, élus, habitants), par l'échange entre savoirs experts et reconnaissances politiques.

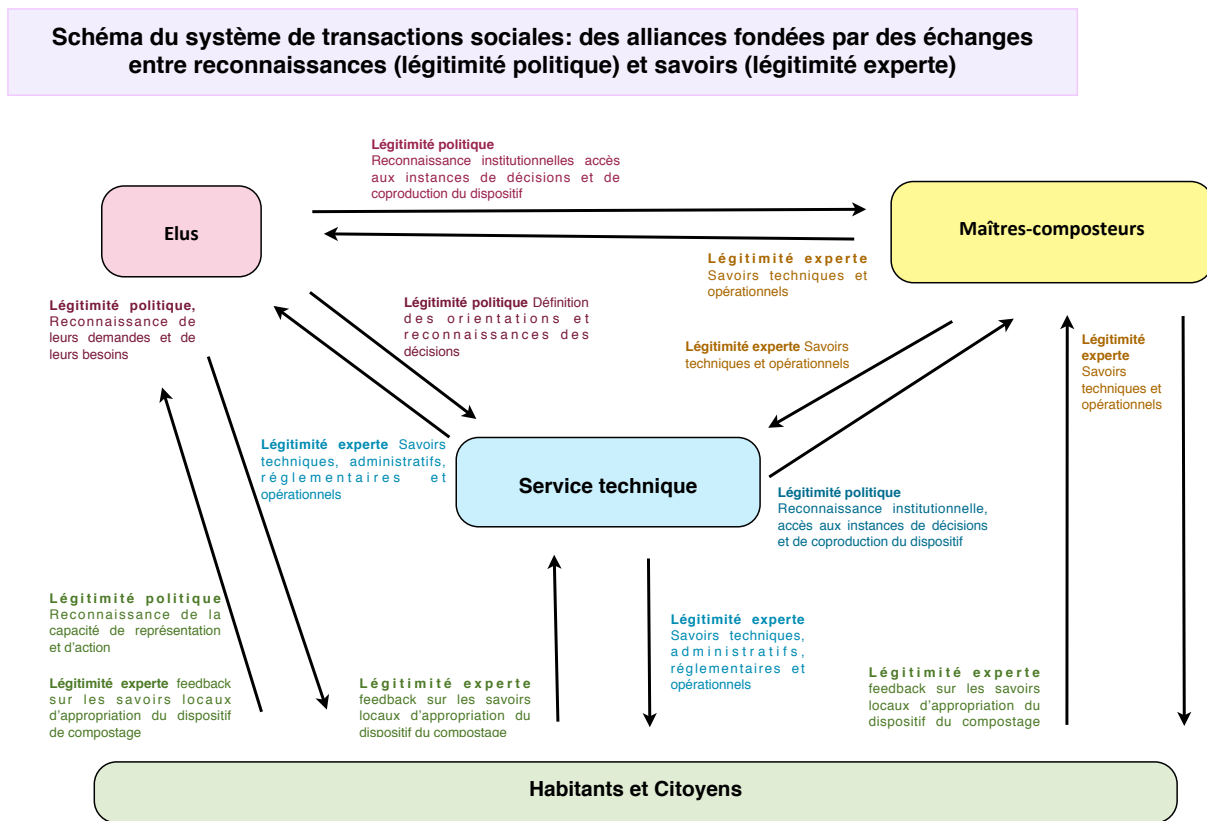


Figure 4 : schéma du système de transactions sociales entre les parties prenantes

Pour mieux comprendre les enjeux posés par le système de contractualisation, il est important d'analyser plus en détail les enjeux propres aux champs des agents de la Ville de Paris et des maîtres-composteurs.

Historiquement soumis à un système cloisonné, séparé en directions, mettant en jeu des relations strictement encadrées entre les échelons hiérarchiques et entre les élus, les agents de la Ville de Paris sont de plus en plus amenés à travailler en collaboration avec des acteurs extérieurs et selon des logiques plus directes, qui court-circuitent les voies régulières du contrôle bureaucratique (Spitz, 2004). Ces mutations ont conduit à transformer en profondeur les modalités de reconnaissance au sein du champ administratif parisien. Fondées sur le respect des normes et procédures, celles-ci s'hybrident aujourd'hui avec la capacité des agents à se positionner comme médiateurs au sein de leur système d'action territorialisé (Gaudin, 2007).

Propre au Nouveau Management Public, ce processus, qui s'accompagne d'une autonomisation des échelons, conduit à la valorisation de la gestion par projet au sein de l'administration (Bezes, 2005 ; Boltanski et Chiapello, 1999). Dans le cadre de l'accompagnement au compostage, le SES est ainsi de plus en plus amené à développer des contrats avec des acteurs extérieurs à l'administration pour mettre en œuvre ses missions. Cela se traduit par exemple par la constitution de marchés publics avec les bureaux d'études sur l'accompagnement au compostage ou par la réalisation d'appels à projets à destination des acteurs associatifs. Ce processus s'accompagne alors d'une diversification des compétences requises. Au-delà des compétences techniques, juridiques, et de la connaissance des procédures administratives, les compétences de communication, de coordination, de négociation deviennent prépondérantes pour les agents de la Ville de Paris car celles-ci conditionnent leur capacité à animer un réseau d'acteurs – maîtres-composteurs, habitants, associations de quartiers – pour assurer le développement pérenne du compostage à Paris.

Le service étant en quête de reconnaissance face à la hiérarchie, sa capacité à construire des alliances avec des acteurs extérieurs est d'autant plus fondamentale. Dans cette configuration, les membres du SES sont amenés à explorer de nouvelles stratégies pour construire leur légitimité. Celle-ci s'appuie avant tout sur la production d'une légitimité experte – connaissances techniques et juridiques. Lorsque leur légitimité est discréditée par les échelons supérieurs, les membres du service tissent des relations avec les échelons administratifs de terrain, ainsi qu'avec les maîtres-composteurs, grâce à qui ils obtiennent une connaissance fine et actualisée des problématiques techniques et règlementaires posées par le développement du compostage. En ce sens, le service se trouve dans une position de médiateur dans la

mesure où il traduit les savoirs techniques des maîtres composteurs, les demandes des habitants et des élus en moyens opérationnels, tout en se légitimant auprès de sa hiérarchie.

Pour autant, cette stratégie suscite une contradiction entre l'animation des projets de compostage urbain collectifs, qui s'appuie sur le développement de partenariats, et le contrôle de la conformité administrative, juridique et financière de l'opération, qui répond à des logiques bureaucratiques classiques. Le développement des projets se retrouve ainsi modéré par l'administration de gestion, dans la mesure où celle-ci impose des guichets et des routines d'instruction des dossiers qui nécessitent un temps de travail important et réduisent la part accordée à l'opération. Dès lors, l'autonomisation du service est relative, et demeure encadrée par un contrôle bureaucratique fort.

Tout comme le service administratif, les maîtres-composteurs se trouvent confrontés à des logiques propres à leur champ qui conditionnent leurs stratégies de reconnaissance institutionnelle, indispensables pour développer l'activité en partenariat avec la Ville.

En même temps que se développe le statut de maître-composteur, celui-ci fait l'objet d'une discussion interne au groupe pour en définir les délimitations. La volonté politique des élus et de l'administration parisienne d'inscrire durablement et plus fortement le compostage collectif sur le territoire, renforce la polarisation de cet espace social encore fragile. Au sein de ce sous-champ, les maîtres-composteurs sont positionnés en fonction de leur capacité à se faire connaître et reconnaître. Pour ce faire, ils doivent notamment être capable de faire valoir leur activité, et de tisser un réseau avec un ensemble d'acteurs ressources - élus, fonctionnaires locaux, mais aussi associations locales et habitants avec lesquels ils sont amenés à travailler. Dans cette configuration, la reconnaissance par la Ville de Paris s'exprime au travers de différents actes symboliques – comme l'attribution de marchés publics ou des invitations aux réunions publiques – qui constituent des moyens pour définir les acteurs les plus légitimes.

Un enjeu majeur pour les maîtres-composteurs tient alors à leur capacité à innover, inventer de nouvelles solutions pour faire face aux problématiques posées par le compostage. Le compostage urbain collectif rencontre encore en effet un certain nombre de freins techniques – augmentation des capacités sur une petite surface, approvisionnement en matière sèche, facilitation de l'entretien, réutilisation du compost notamment – qu'il s'agit de débloquent. De ce point de vue, l'approfondissement de leur innovation constitue un préalable à la reconnaissance par les pairs et par l'administration, car il permet aux maîtres-composteurs d'affirmer leur légitimité par la preuve de leur savoir expert.

Un second enjeu est de se faire connaître, en mobilisant leur capital social (Bourdieu, 1980). Pour les personnes devenues plus récemment maîtres-composteurs, la mobilisation du capital social est souvent

le fruit d'une reconversion, où les savoirs acquis dans les expériences précédentes, ainsi que le capital économique sont réinvestis pour s'engager dans cette nouvelle activité. La stratégie d'acquisition d'un capital social peut alors se traduire par une logique de multi-positionnement. En occupant différents rôles sociaux – d'élu, de militant associatif et d'entrepreneur – et en se trouvant dans des positions de médiateur de leur réseaux, certains maîtres-composteurs peuvent élargir leurs cercles de relations et entrer en contact avec des acteurs ressources (élus, fonctionnaires, associations d'habitants) diversifiés. A l'inverse il apparaît que les maîtres-composteurs qui sont présents dans le milieu depuis plus longtemps cherchent davantage à créer des procédés de compostage plus efficaces et à diversifier leurs offres de services (création d'outils numériques pour la gestion des sites, par exemple).

Des visions opposées de l'activité de maître-composteur sont ainsi discutées, en fonction des types de stratégies adoptées. Alors que cette communauté professionnelle est en cours d'institutionnalisation, des conflictualités s'expriment notamment sur la définition de l'éthique de la profession, c'est-à-dire des règles, des comportements et des prises de positions qui rendent leurs activités légitimes. Des questionnements sont par exemple soulevés sur les modèles de société (SAS, SCOP ou association) à adopter ou sur le degré de marchandisation et de promotion à développer autour du compostage. Ces débats mettent ainsi en lumière les défis pour les maîtres-composteurs à articuler démarche entrepreneuriale et démarche militante, tout en garantissant une cohésion du groupe.

En effet, si la communauté des maîtres-composteurs est en phase de structuration, celle-ci est surtout confrontée à l'impératif de former un collectif, qui permet d'assurer l'existence de leur rôle social émergent alors qu'ils se trouvent en lutte face aux acteurs dominants de la gestion des déchets. Pour faire face aux concurrents, le groupe met en œuvre un ensemble de règles officielles et tacites qui visent à répartir les profits symboliques et matériels entre les membres. La formation de l'association Réseau Compost Citoyen a par exemple pour but de faciliter la cohésion des maîtres-composteurs, en favorisant la coopération, le partage des savoirs et la répartition géographique de l'accès aux marchés public.

Finalement, face aux contradictions dans la construction de la communauté des maîtres-composteurs, deux voies sont possibles. Ou bien le compostage urbain collectif prend une plus forte ampleur et les partenariats se généralisent : dans ce cas l'agrandissement du marché entraîne une répartition des acteurs et une possibilité plus importante de coopération. Ou bien, le développement du compostage stagne : dans ce cas, la compétition interne à la profession peut conduire à une éviction progressive de certains maîtres-composteurs qui ne parviennent pas à pérenniser leur activité.

Les contradictions du système de contractualisation

Dans un contexte où les politiques urbaines de développement durable s'inscrivent dans des espaces de négociation multipolaires entre élus, techniciens et citoyens et sont l'objet de constants compromis (Hammam, 2012), la stabilisation du système de relations est complexe car les attentes et les représentations de chaque acteur sont fluctuantes. Le détour par les pratiques administratives, les instruments déployés (Lascoumes et Le Galès, 2005) et leur appropriation par les acteurs, au prisme notamment des débats posés lors des réflexions sur l'élaboration du Plan Compost, permettent de révéler certaines contradictions liées au développement du compostage à Paris.

Une première contradiction relève de la tension entre l'impératif de neutralité propre au fonctionnement bureaucratique et la demande de personnalisation de la relation par l'habitant demandeur d'une solution de compostage collectif. Alors qu'il existe du côté citoyen une demande d'un accompagnement personnalisé et d'une réactivité forte, du côté administratif, l'impératif bureaucratique exige davantage que les sites répondent aux critères définis lors de la création du dispositif, à savoir l'autonomisation des sites après 6 mois. Dès lors, les agents du service sont partagés entre l'option de la personnalisation, qui leur apporte une reconnaissance auprès des habitants, et la neutralité qui permet de maintenir une distance et d'éviter que les demandes formulées ne débordent des règlements institués par la Ville de Paris. Il apparaît que l'antagonisme entre ces deux postures semble aujourd'hui tendre vers la logique d'impersonnalité pour le cas du compostage en pied d'immeuble, première solution soutenue en 2012, car l'on voit par exemple que les références personnelles, comme le numéro de téléphone ou le nom du chargé de mission responsable ont été effacées au profit d'une adresse unique qui permet de centraliser l'ensemble des demandes relatives au compostage. Cela peut s'expliquer notamment par l'augmentation rapide des demandes de composteurs par les habitants, qui implique de standardiser les procédures afin de gagner en efficacité, et de répondre aux contraintes propres au champ administratif. Néanmoins, dans le cas des soutiens plus expérimentaux, comme celui apporté au compostage de quartier, la personnalisation demeure encore très marquée car elle est le principe qui fonde la possibilité d'une adaptation des attentes entre le demandeur (souvent une association) et le service technique, et ainsi d'une amélioration de l'accompagnement par itération.

Une seconde contradiction relève des tensions entre l'enjeu politique de développement du compostage de proximité et le respect des logiques propres aux directions administratives de la Ville de Paris. La logique de transversalité qui imprègne l'élaboration du Plan Compost se traduit par la définition de

directions « pilotes » pour chaque action, ce qui permet de distribuer les responsabilités. Si pour le SES, ce processus est une opportunité de clarifier son domaine de compétence et de répartir une partie des responsabilités à d'autres directions – Espaces Verts, Logement, Education par exemple – dans le même temps les directions associées cherchent à maintenir les frontières de leur domaine de compétence. Un enjeu majeur est en effet que le développement du compostage ne rentre pas en contradiction avec les règlements institués des autres directions associées à la démarche de construction du plan. Par exemple, le développement du compostage de quartier, une priorité du Plan Compost, a fait l'objet de négociations pour définir la répartition des responsabilités. Il représente un dispositif nécessairement transversal puisque son objet est d'implanter des composteurs collectifs gérés par des associations dans des parcelles administrées par la Ville de Paris (parcs, jardins et espaces sportifs notamment), sous l'égide de La Direction des Espaces Vert et de l'Environnement (DEVE). Alors qu'une demande était formulée par l'adjoint à la Mairie et par le SES pour faciliter les démarches et les conditions de participation au compostage de quartier, la question du réemploi du compost sur ces espaces a été mise au centre des débats par la DEVE lors des réunions inter-directions. Cette direction répond en effet à ses logiques propres qui sont de maintenir l'excellence dans la gestion des espaces verts. Dans ce cadre, elle doit par exemple assurer le label Eco-Jardin qui impose un certain nombre de conditions d'entretien des parcs et jardins et notamment le contrôle des intrants. Or, le compost des habitants parce qu'il ne répond pas à la norme de certification du compost 44-N01 au moment de l'étude, ne peut selon cette logique être épandu sur les sols. La confrontation des deux logiques, d'expansion du compostage de quartier et de maintien de la compétence des espaces verts, conduit finalement à des négociations qui aboutissent à des compromis dans lesquels les savoirs experts au cœur de chaque champ de compétences sont respectés. Dans ce cas-ci, le compostage de quartier est autorisé et soutenu mais répond à une série de conditions imposées par la DEVE. Le contrôle de ce système transversal se joue ainsi dans la capacité des agents à trouver un arbitrage dans lequel chaque direction est respectée. Dès lors, il est difficile pour le dispositif de changer radicalement d'orientation : celui-ci demeure alors cantonné dans la logique initiale de prévention des déchets (sensibilisation des habitants, soutien aux initiatives locales) plutôt qu'une véritable opportunité de valorisation massive des matières organiques, qui est le souhait de certains maîtres-composteurs et élus.

Plus globalement, la prise d'ampleur du compostage collectif à Paris demeure contenue par le processus d'écriture bureaucratique (Gayon, 2016) et le filtrage des acteurs participant à la consultation du Plan Compost (Gaudin, 2007), ce qui maintient l'équilibre du système de contractualisation (cf. figure 3). L'analyse des brouillons et des corrections du Plan Compost permet d'interroger le jeu social qui conduit

à une médiation des orientations politiques. Ce document s'est construit par des processus itératifs, faits d'allers-retours entre les orientations politiques communiquées par les élus, les propositions des partenaires extérieurs et les contraintes techniques et hiérarchiques du SES et des directions partenaires. Ce jeu de navettes, le texte passant d'échelon en échelon, de main en main, est le processus par lequel la médiation s'est opérée pour produire une vision consensuelle du développement du compostage à Paris, garantissant les champs de compétences et la légitimité des savoirs experts des directions administratives. Dans ce processus le rôle du SES, en charge de la rédaction du Plan Compost est prépondérant car il possède « *le pouvoir de l'écriture* », face au « *le pouvoir sur l'écriture* » de la hiérarchie et des élus (Gayon, 2016). Il se trouve ainsi en mesure d'orienter les contours de certaines actions à la marge, par la pratique de l'écriture, afin qu'elles concordent avec ses impératifs propres, et ceux des autres directions. Le processus d'écriture met également en lumière les conditions et les modalités de la participation des acteurs extérieurs. Le Plan Compost s'est fondé sur un processus participatif visant à consulter les parties prenantes – maîtres-composteurs et associations spécialisées principalement – afin de recueillir leurs propositions. L'observation de ce processus montre que celui-ci met en jeu des logiques de filtrage des interlocuteurs légitimes, aptes à participer à l'élaboration des orientations politiques. Cela s'est traduit dans les faits par des échanges entre les élus et le SES, au travers de négociations pour élaborer un annuaire des participants à solliciter. Dans ce processus, les marges de manœuvres sont alors importantes et laissent une certaine liberté aux élus et au SES car ceux-ci peuvent solliciter les interlocuteurs propres à leur réseau de connaissances. Néanmoins, la marge de manœuvre du SES dans la sélection des intervenants est plus importante car il dispose d'une plus grande expertise que les élus et connaît le « terrain » depuis plus longtemps. Tout l'enjeu, étant donné le nombre limité d'intervenants, est alors de pouvoir opérer une sélection sur les acteurs les plus pertinents qui seront invités à participer à la consultation. Le choix des intervenants se lit donc ici comme une double logique de distinction et d'exclusion. Certains acteurs, dont les positions radicales conduisent à délégitimer leurs expertises auprès de l'administration, sont mis à distance⁵. A l'inverse certains acteurs, perçus collectivement comme représentatifs ou pertinents sont mis en avant. Les acteurs légitimes n'apparaissent pas spontanément mais sont ainsi le produit « *des circulations de reconnaissances réciproques* » (Gaudin, 2007). Plus qu'un comité de concertation, cet espace de discussion peut finalement se voir comme une instance de légitimation où les acteurs extérieurs travaillent leur présentation de soi afin d'être reconnus par les acteurs institutionnels. Toutefois, malgré

⁵ Par exemple le CNIID dont les positions sont perçues comme trop militantes et non objectives

l'importance accordée à l'organisation de cette consultation, celle-ci reste dominée par les logiques bureaucratiques. Du point de vue des acteurs institutionnels les propositions formulées ont davantage pour objectif d'être consultatives : concrètement, celles-ci sont le plus souvent reformulées et parfois supprimées à la suite des réunions de cadrage avec les directions administratives associées à l'élaboration du plan.

Conclusion

Ce travail souligne le rôle important du service administratif dans la production et la mise en œuvre d'un dispositif innovant de soutien au compostage collectif à Paris. Par son positionnement central dans le système de contractualisation, il est en capacité de traduire, dans un processus de médiation, les attentes des parties prenantes – élus, maîtres-composteurs, habitants – en moyens opérationnels pour le développement du compostage collectif à Paris. Dans un contexte marqué par une tendance à la transversalité entre les administrations et par la volonté d'une plus grande consultation des parties prenantes, cette étude invite à aller enquêter au plus près des pratiques pour comprendre les négociations qui produisent les formes instituées de la ville.

De ce point de vue, il serait intéressant de questionner de manière plus approfondie comment la consultation des habitants et des experts dans les politiques de gestion des déchets recompose les relations avec l'administration. De nombreux travaux ont exploré les transformations induites par les dispositifs de tri mais encore peu se sont intéressés au développement des dispositifs de gestion de proximité des biodéchets⁶. Enfin, le cas parisien mériterait une étude plus détaillée et complète sur les pratiques des habitants, dont nous avons seulement déterminé une tendance sociologique très générale.

⁶ A notre connaissance trois travaux sont actuellement en cours et permettront de défricher ce sujet d'étude : Bailly Victor, La prévention comme tentative de transformation du régime de gestion des déchets : la place de la société civile et des acteurs publics locaux dans les processus de transition sociotechnique, Sociologie, Université de Strasbourg ; Deche Juliette, La participation citoyenne à la gestion des déchets : étude sur le compostage de proximité, Sociologie, Université de Tours ; Lehec Elisabeth, L'acteur-habitant et l'écocitoyen : quelles nouvelles pratiques du service public territorial ? De l'ordure au déchet, les techniques urbaines en question, Géographie, Université Paris I.

Bibliographie

- BARBIER R., 2002, « La fabrique de l'utilisateur. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, 2, p. 35-46.
- BARLES S., 2005, *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Champ vallon.
- BEZES P., 2005, « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du New Public Management », *Informations sociales*.
- BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard*, Gallimard, Paris.
- BOURDIEU P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31.
- CLERVAL A., 2010, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- DA CUNHA A., KNOEPFEL P., LERESCHE J.-P., NAHRATH S., 2005, *Enjeux du développement durable urbain, Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- DUBOIS V., 2014, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202, p. 11-25.
- FRIOUX S., 2008, « Aux origines de la ville durable : améliorer l'environnement urbain en France, fin XIXe – milieu XXe siècles », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 52, p. 60-67.
- GAUDIN J.-P., 2007, *Gouverner par contrat*, Références, Presses de Sciences Po.
- GAYON V., 2016, « Écrire, prescrire, proscrire. Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213.
- HAMMAM P., 2012, *Sociologie urbaine et développement durable*, Ouvertures sociologiques, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- HAYEK I., 2013, « Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer », , Vol. 4, n°2 », *Développement durable et territoires [En ligne]*, 4, 2.
- LASCOUMES P., LE GALES P., 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- PHILIPPOT V., 2011, *Approche ethnologique de la pratique du compostage collectif citoyen : les vertus eco-*

citoyennes à l'épreuve de l'enquête, Master « Évolution, patrimoine naturel et sociétés », Muséum d'histoire naturelle,.

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2008, *Sociologie de Paris*, Repères, Paris, La découverte.

RUMPALA Y., 1999, « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue française de science politique*, p. 601–630.

SPITZ P.-E., 2004, « L'administration parisienne : de la noblesse d'Etat à l'entreprise de services », *Pouvoirs*, 110.

WINTZ M., 2015, « Nature urbaine, nature distante, nature policée », dans *De la ville durable à la nature en ville*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Environnement et société).